



Crédit à la consommation "vigilance"

Par **Mysternash**, le **13/08/2014** à **17:48**

Bonjour à tous, j'ai effectué un crédit à la conso chez Sofinco en Juillet 2009 d'un Montant de 4000 euros "crédit revolving" remboursement mensuel 95 euros/mois. J'ai pratiquement remboursé celui-ci..seul bémol ils essayent de m'escroquer avec des soit disant sommes d'argent que j'aurais utilisé..car au bout de 4 ans et 6 mois "à ce jour" je suis encore redevable d'une somme de 2300 euros ..de plus mon dossier présente des anomalies sachant que je n'ai utilisé aucune réserve - Limites de remboursement durée 60 mois - bordereaux justificatif indiquant de puis 24 mois le même nombre de mensualités - le TAEG qui varie entre 17 et 20,400% qui n'est pas respecté. Les coups de tel passé à ses organismes n'aboutissent à rien en revanche les courriers AR seront plus efficaces..le 9 septembre j'ai RDV avec un Médiateur de la République afin de faire les choses dans l'ordre..bien que je sais à l'avance qu'il faudra passé par le tribunal.. ;-)

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **20:55**

Bonsoir, Si j'ai bien compris vous pensez avoir apuré votre dette de 4000 euro en versant 95 euro/mois sur presque 5 ans ? (Au taux annoncé et vraisemblable, les seuls intérêts se montent à 800 euros/an.) Hé bien vous vous trompez lourdement et je crains que vous accumuliez des frais supplémentaires en justice.

Par **Mysternash**, le **13/08/2014** à **21:16**

Ah bon ? Sachant que je n'ai pris aucune réserve sur celui-ci hormis la somme de 4000

euros de plus la durée de mon contrat mentionné est de 60 mois
J'ai appelé cet organisme 5 fois en l'espace de 60 jrs pour me raconter des versions différentes et au dernier coup de fil j'aurai pioché dans la réserve une somme de 3600.. alors qu'ils m'ont envoyé un échéancier "jamais vu cet argent" ni sur mes relevés Bancaire..si ça ce n'est pas de la mauvaise foi qu'est ce que C'est ..?

Par **moisse**, le **14/08/2014 à 08:28**

Bonjour à nouveau,
Je ne comprends pas trop votre exposé.
Mais si vous avez emprunté 4000 euro au taux du court terme environ 20%, vous êtes redevable d'environ 800 euro par an pour les seuls intérêts.
en clair sur 5 ans le montant des intérêts double quasiment le capital.

Par **Mysternash**, le **14/08/2014 à 09:48**

Bonjour..Dans ce cas on est plus à 20 % mais beaucoup Plus..
Suite aux explications différentes voir "flou" qu'ils m'ont donné..par tél et aux non réponses de mes courriers AR il est clair qu'il y a de la malhonnêteté..pour me dire à la final réponse de Sofinco :
"votre dossier représente quelques anomalies suite à vos explications ne vous inquiétez pas monsieur cela va prendre du temps mais je vais m'en occuper"
Mais bien sur..

Par **Lag0**, le **14/08/2014 à 10:11**

Bonjour,
En utilisant un site spécialisé pour le calcul des crédits, je trouve :
Pour 4000€ empruntés au taux de 20% sur 60 mois :
Mensualité : 105.98€ hors assurance (la mensualité de 95€ n'est donc pas correcte).
Cout total du crédit : 2358.80€ (on est donc loin de doubler la somme empruntée, on est plus prêt de une fois et demi).
En prenant un taux à 17%, on trouve une mensualité de 99.41€ (donc toujours pas 95) et un cout de 1964.60€.

Par **Mysternash**, le **14/08/2014 à 10:22**

Bonjour..
Beaucoup de personnes ont consulté mon dossier et avoue n'y rien comprendre
Voilà pourquoi j'ai pris RDV chez un Médiateur de la République afin d'éclaircir ce qui me semble une arnaque..
Cordialement.

Par **moisse**, le **14/08/2014 à 17:51**

Hello Lag0,
Lorsque je signale qu'on double quasiment le capital, c'est simplement parce que dans nombre de crédit on rembourse d'abord les intérêts, puis après le capital.
Pour le reste je ne comprends pas grand chose aux mouvements de fonds dont il est question (ou pas).

Par **Lag0**, le **15/08/2014** à **08:27**

[citation]Lorsque je signale qu'on double quasiment le capital, c'est simplement parce que dans nombre de crédit on rembourse d'abord les intérêts, puis après le capital.
[/citation]
C'est un fait, mais je ne vois pas en quoi on double le capital ? Si vous remboursiez 2 fois la somme empruntée, pour 4000€ vous rembourseriez 8000€, cout du crédit 4000€ !!!
Avec un taux de 20% sur 5 ans on en est tout de même loin, remboursement total : 6350€ (et des poussières), soit un peu plus d'une fois et demi.

Par **moisse**, le **15/08/2014** à **08:47**

Erreur, il s'agit d'un crédit revolving et non d'un crédit classique à la consommation. Votre calcul est erroné.

Par **Lag0**, le **15/08/2014** à **08:51**

Je ne vois pas en quoi c'est différent.
Un crédit revolving, si vous ne faites qu'un seul emprunt et que vous le remboursez jusqu'au bout avant d'en refaire un, c'est la même chose qu'un crédit classique.
C'est plus compliqué à suivre lorsque vous refaites un ou plusieurs emprunts avant que le premier ne soit remboursé.
A moins que j'ignore une subtilité de ce type de crédit que je n'utilise pas...

Par **moisse**, le **15/08/2014** à **10:23**

Hello Lag0,
Le crédit revolving est un crédit permanent.
Je ne suis pas plus utilisateur, mais cela ressemble plus à un crédit in fine qu'à un crédit classique.

Par **Lag0**, le **15/08/2014** à **15:34**

Je connais tout de même le principe de loin. Ce type de crédit est en fait une somme maximale mise à disposition. Vous puisez dedans (à concurrence de la somme maximale allouée) puis vous remboursez par mensualités (avec possibilité de repuiser dedans dès que la réserve le permet). Si vous puisez une fois 4000€ puis que vous remboursez comme nous dit Mysternash en 60 mensualité pour un taux de 20% (sans reprendre une nouvelle somme), cela revient à un crédit classique me semble t-il ?
La seule différence, c'est qu'avec ce genre de crédit fleurissent généralement toutes sortes de frais annexes qu'il faut payer en plus...

Par **pat76**, le **28/08/2014** à **12:18**

Bonjour MysteternashrnrnVous recevez chaque mois un relevé mensuel de la part de SOFINCO concernant votre crédit revolving?rnrnDeux mois avant chaque date anniversaire une offre préalable de crédit vous a été adressée?

Par **Mysternash**, le **06/09/2014** à **23:16**

Bonjour pat76..rnrnoui je reçois un relevé mensuel mais les intérêts me semble être à plus de 20% car sur une somme total de 95 euros je rembourse que 36 ou 45 euros selon le TAEG variable et même?.. le battement était entre 18 et 20% Au plus haut.. y'a un souci quelque part non?rnrnquant à l'offre préalable je l'ai bien reçu 2 mois avant la date anniversaire..rnaucel je n'ai jamais répondu donc je n'ai effectué aucun renouvellement concernant celle-ci.